

Une aide de l'Agglo pour les étudiants les plus fragiles

Emploi saisonnier, stage, recherche d'emploi... : la crise sanitaire actuelle a de lourdes conséquences pour les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et soulève de nombreuses inquiétudes. Pour les accompagner pendant cette période compliquée, l'Agglo de La Rochelle vient, avec l'appui du CROUS, de mettre en place un fonds de 340 000 € pour les étudiants les plus fragilisés, bénéficiaires des bourses d'État.

Pendant la durée du confinement, les établissements d'enseignement supérieur locaux et les bailleurs de logements étudiants ont mis en œuvre un certain nombre d'actions pour assurer la continuité pédagogique mais également veiller au bien être des jeunes, tant sur le plan social que psychologique. La Région Nouvelle-Aquitaine a de son côté pris des dispositions pour déployer sur le territoire néo-aquitain des aides alimentaires via le réseau des banques alimentaires et les CROUS.

Aujourd'hui, les problèmes rencontrés par nos étudiants sont principalement d'ordre financier. Selon les sources du CROUS (mai 2020), sur les 15 000 étudiants inscrits dans les établissements publics et privés rochelais, 29% sont boursiers (41% à La Rochelle Université). Près d'1 étudiant sur 2 travaille pour financer ses études.

Pendant le confinement, de nombreux petits boulots qui permettent aux étudiants de boucler leur budget (restauration, hôtellerie, vente...) se sont évaporés du jour au lendemain. Malgré la levée d'une partie des mesures prises pour freiner la propagation du virus, les secteurs économiques qui emploient habituellement des étudiants restent très impactés. Certains « jobs d'été » se font rares, comme ceux en lien avec les festivals et manifestations. Bon nombre de stages, rémunérés ou non, sont également annulés, pénalisant les jeunes à la fois sur le plan financier et pédagogique.

Pour accompagner les étudiants les plus fragilisés pendant cette période difficile, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé de mettre en œuvre un fonds de 340 000 € en soutien à l'enseignement supérieur.

Une aide sera ainsi versée aux étudiants bénéficiaires des bourses d'État, les plus fragiles économiquement (échelons de 4 à 7).

Le versement de cette aide, correspondant à ½ mois de bourse, a été confié au CROUS Poitou-Charentes, partenaire de premier plan de la vie étudiante locale.

Échelons	Montant de la bourse	Montant accordé par l'Agglo
4	396,70 €	199,00 €
5	455,50 €	228,00 €
6	483,10 €	242,00 €
7	561,20 €	281,00 €

Critères d'éligibilité :

- Être boursier et positionné sur un échelon allant de 4 à 7 et avoir perçu une bourse sur critères sociaux au titre du mois de juin 2020 ;
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur du territoire de l'Agglomération de La Rochelle au titre de l'année universitaire 2019-2020 ;
- Ne pas être en dernière année d'études, ce qui signifie être inscrit en : BTS 1^{ère} année, Classe Préparatoire aux Grandes Écoles 1^{ère} année, Licence 1^{ère} et 2^{ème} année, IUT 1^{ère} année, Master 1^{ère} année, cycle Ingénieur de 1^{ère} à 4^{ème} année, École de Commerce de 1^{ère} à 4^{ème} année, Préparation Concours enseignant 1^{ère} année, formation comptable 1^{ère} et 2^{ème} année, Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, élèves infirmiers en 1^{ère} et 2^{ème} année.
- Ne pas être en stage rémunéré ;
- Ne pas être en emploi saisonnier.

Modalités pratiques :

L'étudiant(e) doit formuler sa demande auprès du CROUS en envoyant un email à aide.cdalr@crous-poitiers.fr entre le 15 juin et le 15 septembre 2020.

Il ou elle doit joindre les éléments suivants :

- Un formulaire de demande dûment rempli (lien vers document) ;
- Un justificatif d'inscription dans un des établissements d'Enseignement supérieur du territoire de l'agglomération rochelaise ;
- La notification définitive de bourse ;
- Un RIB à son nom.